

La Cour de cassation italienne vient de reconnaître un rapport entre tumeur du cerveau et utilisation intensive du téléphone portable.

Un véritable pavé dans la mare pour ce sujet très controversé



Un cadre supérieur atteint d'un cancer du cerveau vient d'obtenir gain de cause dans un procès qui l'opposait à son entreprise, en Italie. Selon lui, sa tumeur résulte de l'utilisation intensive de son téléphone portable, dans le cadre professionnel, pendant 12 ans.

Débat relancé sur les portables ? Après avoir examiné les arguments scientifiques présentés par l'accusation, la cour a validé la requête du plaignant. Le cancer du cerveau de cet employé **a été reconnu comme maladie professionnelle** et il recevra désormais une pension d'invalidité. Les études avancées par la défense et mettant en doute un lien entre téléphone portable et cancer du cerveau lors du premier procès ont été, elles, écartées. La Cour de cassation a estimé qu'il y avait conflit d'intérêt. Ces études étant financées par des entreprises. Cette décision de justice fait date et va certainement relancer le débat sur les effets du téléphone sur le cerveau. **Portable potentiellement cancérogène** En 2011 déjà, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), agence spécialisée de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a reconnu l'usage du portable comme potentiellement cancérogène pour l'homme. Par précaution, quelques bons gestes sont à suivre. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de son téléphone dans les ascenseurs et les véhicules (où la réception est mauvaise) et en se déplaçant (changement répétés d'antennes relais) car cela augmente l'exposition aux ondes. Il est conseillé aussi de privilégier les conversations courtes, d'utiliser les kits oreillettes et d'éviter de laisser les jeunes enfants utiliser un téléphone portable

.<href="http://www3.smartadserver.com/call/pubjumpi/46062/(medecine/cancers/rg)/19299/M/1387557004/?" target="_blank">

